

Référence du projet : n°2021-06-33x-00690

Référence de la demande : 2021-00690-010-001

Dénomination du projet : Réhabilitation d'un bâtiment de bureaux désaffectés à Carcassonne (11)

Bénéficiaire: **Conseil Départemental de l'Aude**

Lieu des opérations : 3 rue Trivalle à Carcassonne

Espèces protégées concernées :**Oiseaux :** Hirondelles de fenêtre *Delichon Urbicum***AVIS : Favorable** **Favorable sous conditions** **Défavorable** **MOTIVATION ou CONDITIONS**

L'opération concerne l'une des colonies majeure de la ville de Carcassonne sur un bâtiment administratif devant faire l'objet d'une mise à niveau énergétique en plusieurs phases : 84 nids occupés/145. Les travaux prévoient que les nids seront détruits après l'abandon des nids (fin sept 2021), un remplacement par 145 nids artificiels **et** un minimum de 72 planchettes de nidification implantées façade sud, ouest et nord du bâtiment disponibles pour une nidification de substitution (contrainte de l'ouverture et la fermeture des fenêtres de bureaux). La deuxième phase procédera avec la dépose des nids provisoires de la première phase puis la pose de nichoirs définitifs, Le site est entouré par des habitations sur lesquelles des nids actifs ont été observés. La commune de Carcassonne s'engage à proposer en fin de travaux une population dans un état de conservation au moins aussi favorable qu'avant les travaux. Dans ce cas la stratégie devra être redéfinie si l'objectif n'est pas atteint.

Sous réserve de l'expertise de la LPO le CSRPN Occitanie propose un avis favorable, sous la condition que le suivi à 1 an, 3 ans fasse la preuve de l'efficacité de la mesure et que :

--- Si le bilan est avéré défavorable à trois et 5 ans le CSRPN demande que soit présentée une stratégie complémentaire.

--- L'opération soit accompagnée d'une information ciblée des riverains et d'une aide éventuelle de ceux-ci pour inciter à la non-destruction des nids lors de travaux sur les façades aux abords du bâtiment et dans le quartier. --- Il sera demandé qu'un bilan des colonies soit élargi aux rues adjacentes et à la rue de la Trivalle pour observer dans le suivi si les hirondelles utilisent les nids artificiels et les planchettes ou ont émigré dans d'autres sites du quartier, ce qui permettra d'en faire le bilan.

--- Le déroulé des travaux débute effectivement par les étages inférieurs. En cas d'impact sur les autres étages il est demandé d'ores et déjà que soient élaborées au vu des résultats de la première phase (travaux sur les étages inférieurs) des actions supplémentaires (augmentation du nombre de nids proposés, mise en place d'une tour à hirondelles) qui devront être envisagées sur la deuxième année pour conserver les effectifs de la colonie.

--- Le CSRPN rappelle que la construction et « l'habillage » des nids nécessite une quantité de boues et qu'en l'absence de cette ressource il conviendra de s'assurer de sa disponibilité à proximité du bâtiment.

--- Comme dit ci-dessus, ces mesures devront être accompagnées d'une surveillance des hirondelles sur le quartier permettant d'observer si la colonie utilise d'autres sites à proximité des nids « actifs » ou si des nids anciens sont réhabilités.

Le suivi doit se dérouler sur 3 ans fera le bilan de l'efficacité des mesures. En cas de non efficacité des mesures supplémentaires seront mises en œuvre et le CSRPN demande que leur suivi soit alors prolongé sur 5 ans.

Le Csrpn insiste sur la nécessité d'information des riverains et plus généralement des administrés sur l'importance du maintien de cette colonie et des opérations ainsi que du bilan. L'appui de la LPO et d'associations de naturalistes peut permettre une meilleure diffusion de cette opération auprès des Carcassonnais.

Président du CSRPN

Présidence du GT ERC/DEP

Fait le : 29 juillet 2021

Signature : Michel Bertrand

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials 'MB' followed by a long horizontal stroke.